



## Les comptes du régime général en 2006

Ce document présente les résultats des quatre branches du régime général, tels qu'ils ressortent des données comptables transmises par les caisses. Ces informations seront analysées et présentées en détail dans le prochain rapport à la Commission des comptes de la sécurité sociale.

**Le déficit du régime général atteint 8,7 Md€ en 2006, ce qui représente une amélioration de 2,9 Md€ par rapport au résultat enregistré en 2005 (- 11,6 Md€).**

Ce déficit confirme le redressement des comptes du régime général amorcé en 2005, après une période de dégradation ininterrompue entre 2001 et 2004.

Les branches affichent un solde meilleur qu'en 2005 à l'exception de la CNAV dont le déficit demeure stable. La branche maladie enregistre à elle seule 2,1 Md€ d'amélioration. Son solde s'établit à - 5,9 Md€ en 2006, contre - 8,0 Md€ en 2005.

Le déficit de la branche famille se réduit de 400 M€ après quatre années de dégradation, et atteint - 0,9 Md€ en 2006. Le résultat de la branche accidents du travail reste très légèrement déficitaire (-0,1 Md€) malgré une amélioration de près de 400 M€ par rapport à 2005. Enfin, la CNAV stabilise son déficit à - 1,9 Md€ en 2006.

**Les recettes du régime général ont été dynamiques en 2006, portées par une accélération de la masse salariale.**

Une fois neutralisé l'effet des écritures de transfert entre la CNAM et la CNSA ainsi que des reprises sur provisions (voir note du tableau 1), les produits du régime général ont augmenté de 5,7% en 2006 (+10,1% sans neutralisation).

Cette progression est d'abord le fait de la croissance des cotisations et des compensations d'exonérations (via dotations budgétaires ou affectation de recettes fiscales) ; cet agrégat croît de 5,2% en 2006 contre 3,5% en 2005.

**Tableau 1 - Soldes 2005 et 2006 du régime général par branche**

En milliards d'euros

|                       | 2005         | 2006        | %     |
|-----------------------|--------------|-------------|-------|
| <b>CNAM maladie</b>   |              |             |       |
| Charges               | 135,7        | 152,6       | 12,5% |
| Produits              | 127,7        | 146,7       | 14,9% |
| Charges corrigées     | 130,3        | 135,3       | 3,8%  |
| Produits corrigés     | 122,3        | 129,4       | 5,8%  |
| <b>Solde</b>          | <b>-8,0</b>  | <b>-5,9</b> |       |
| <b>CNAM-AT</b>        |              |             |       |
| Charges               | 9,8          | 10,3        | 4,9%  |
| Produits              | 9,3          | 10,2        | 9,1%  |
| <b>Solde</b>          | <b>-0,4</b>  | <b>-0,1</b> |       |
| <b>CNAV</b>           |              |             |       |
| Charges               | 81,4         | 85,6        | 5,2%  |
| Produits              | 79,5         | 83,8        | 5,3%  |
| <b>Solde</b>          | <b>-1,9</b>  | <b>-1,9</b> |       |
| <b>CNAF</b>           |              |             |       |
| Charges               | 52,1         | 54,5        | 4,8%  |
| Produits              | 50,7         | 53,7        | 5,7%  |
| <b>Solde</b>          | <b>-1,3</b>  | <b>-0,9</b> |       |
| <b>Régime général</b> |              |             |       |
| Charges               | 279,0        | 303,1       | 8,6%  |
| Produits              | 267,3        | 294,3       | 10,1% |
| Charges corrigées     | 273,6        | 285,7       | 4,4%  |
| Produits corrigés     | 262,0        | 277,0       | 5,7%  |
| <b>Solde</b>          | <b>-11,6</b> | <b>-8,7</b> |       |

Note : les fortes augmentations des charges et des produits de la CNAM résultent principalement d'opérations strictement comptables : d'une part, le schéma de comptabilisation des dépenses médico-sociales induit en 2006 des nouvelles écritures de transferts entre la CNAM et la CNSA. Ces écritures augmentent symétriquement les charges et produits de la CNAM du montant de la part du régime général dans l'ONDAM médico-social, soit 9,4 Md€. D'autre part, le passage progressif à la tarification à l'activité des établissements de santé à partir de 2005 vient fortement majorer les écritures de provisions (dotations en charges et reprises en produits). C'est pourquoi le tableau ci-dessus présente pour la CNAM deux séries de montants : la première présente les montants comptables bruts, la deuxième présente les produits et charges corrigés de ces effets comptables. Ces opérations sont sans effet sur les soldes.

Les charges et produits du régime général ne sont pas consolidés ; il s'agit d'une simple addition des produits et charges des branches ; les transferts internes au régime général (par exemple, l'AVPF) ne sont pas neutralisés.

Cette accélération s'explique :

- d'une part, par la croissance de l'assiette salariale du secteur privé qui, selon l'ACOSS, aurait progressé en 2006 de 4,3% en moyenne annuelle sur le champ de recouvrement des URSSAF (à l'exclusion des particuliers employeurs), soit presque un point de plus qu'en 2005 ;
- d'autre part, par la hausse de 0,3 point, au 1<sup>er</sup> janvier 2006, des taux de cotisations sociales AT-MP (0,1 point) et retraite (0,2 point).

**Tableau 2 - Détail des produits 2005 et 2006 du régime général**

| En milliards d'euros                |       |       |       |
|-------------------------------------|-------|-------|-------|
|                                     | 2005  | 2006  | %     |
| cotisations sociales                | 153,0 | 159,5 | 4,2%  |
| CSG                                 | 54,4  | 58,2  | 7,0%  |
| Autres impôts et taxes affectés     | 7,1   | 24,2  | ++    |
| Exonérations remboursées par l'Etat | 17,4  | 3,3   | --    |
| Autres contributions publiques      | 6,5   | 6,8   | 5,2%  |
| Transferts                          | 13,4  | 23,6  | ++    |
| Autres                              | 15,5  | 18,7  | 20,4% |

Les cotisations seules (y compris les cotisations du secteur public, des particuliers employeurs et des travailleurs indépendants) n'ont progressé que de 4,2% en 2006 en raison de la forte croissance des exonérations : +13% par rapport à 2005. Celle-ci s'explique principalement par les effets, en année pleine, de la dernière étape de la convergence des barèmes de l'exonération générale « Fillon » au 1<sup>er</sup> juillet 2005 et de la forte revalorisation du SMIC horaire en juillet 2006 (+5,5%).

L'année 2006 est marquée par un important changement dans le mode de financement des allègements généraux de cotisations : jusqu'à fin 2005, ces exonérations étaient compensées par l'Etat sous forme d'une dotation budgétaire. A compter de 2006, elles ne sont plus compensées directement par l'Etat, mais via l'affectation d'un panier de recettes fiscales à la sécurité sociale. Ce changement explique à la fois la chute des remboursements d'exonérations et l'explosion du poste « impôts et taxes affectés » en 2006.

La CSG, dont l'assiette est plus large que les seuls revenus d'activité, a progressé de 7% en 2006, plus rapidement que les cotisations. Cet écart s'explique pour l'essentiel par la forte croissance de la part de CSG assise sur les revenus du capital du fait de la mesure de taxation anticipée des PEL ouverts depuis plus de 10 ans (dont le rendement pour le régime général est évalué à 1,5 Md€ en 2006).

Enfin, les transferts et autres postes ont été très dynamiques pour des raisons comptables : d'une part, l'inscription en

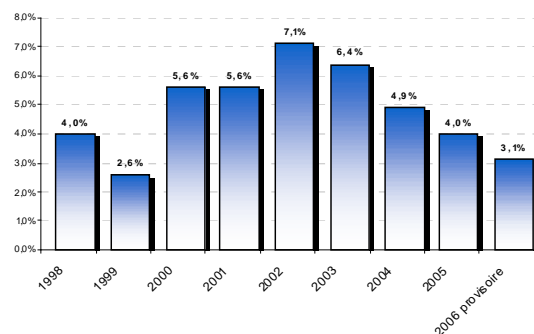
charges et en produits des transferts avec la CNSA et d'autre part, d'importantes reprises sur provisions liées au passage en 2005 à la tarification à l'activité d'une partie du financement des établissements de santé (voir la note du tableau 1 dans lequel ces effets sont neutralisés).

**La CNAM poursuit son redressement avec un déficit de 5,936 Md€, en réduction de 2,1 Md€ par rapport à 2005.**

Les recettes de la CNAM, dynamisées par la progression des cotisations et de la CSG, ont augmenté de 5,8% en 2006 contre 3,8% pour les charges (en produits et charges corrigés – voir tableau 1).

L'évolution des charges de la CNAM a bénéficié du ralentissement de la croissance des dépenses du champ de l'ONDAM. Sur l'ensemble des régimes, la progression devrait s'établir à 3,1% selon des données provisoires, contre 6,4% en 2003, 4,9% en 2004 et 4,0% en 2005. Ce ralentissement concerne tant les soins de ville (+2,4% contre 3,1% en 2005) que les dépenses relatives aux établissements de santé (+3,3% contre +4,4% en 2005). Néanmoins, le ralentissement des dépenses de soins de ville ainsi que du poste « établissements de santé privés » demeure insuffisant pour respecter l'ONDAM et le dépassement atteint globalement 1,2 Md€ pour 141,8 Md€ de dépenses.

**Croissance des dépenses maladie (tous régimes) dans le champ de l'ONDAM entre 1998 et 2006**



Par ailleurs, les prestations au titre de l'invalidité ont ralenti leur progression en 2006 : elles augmentent de 4,7% contre 7,7% en 2005.

Enfin, dans le cadre de la certification des comptes par la Cour des comptes, la CNAM a procédé à des écritures de régularisation pesant pour environ 260 M€ sur le solde de la

branche (590 M€ de charges et 330 M€ de produits supplémentaires).

**La branche accidents du travail – maladies professionnelles se rapproche de l'équilibre en 2006 avec un solde de - 59 M€.**

Ce redressement s'explique par le dynamisme des produits de cotisations et impôts et taxes (+8,1%) portés, dans un contexte de croissance soutenue de la masse salariale, par la hausse de 0,1 point du taux de cotisation au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Les charges de la branche conservent un rythme de progression soutenu (+4,9% après +4,5% en 2005) essentiellement en raison de l'augmentation des dotations aux fonds amiante (FIVA, FCAATA) : +215 M€ entre 2005 et 2006.

**Le solde de la branche famille est passé de - 1 314 M€ en 2005 à - 891 M€.**

Comme les autres branches du régime général, la CNAF a d'abord bénéficié d'une accélération de ses recettes de cotisations, CSG et impôt affectés : +5,2% en 2006 contre +3,6% en 2005.

Par ailleurs, les dépenses de prestations, quoique toujours dynamiques (+4,2% en 2006), marquent un certain ralentissement par rapport à 2005 (où elles avaient crû de 5,3%). Cette progression d'ensemble résulte d'évolutions contrastées poste par poste.

Outre l'accélération des naissances observée en 2006 (+23 000 selon l'INSEE), la poursuite de la montée en charge de la PAJE continue de tirer vers le haut la croissance de l'ensemble des prestations légales à destination de la petite enfance : +10,0% en 2006 (950 M€ de dépenses supplémentaires), soit un rythme voisin de ce qui avait été enregistré en 2005 (+9,8%).

A l'inverse, les dépenses d'action sociale, dont la progression dans les comptes était très rapide lors des précédents exercices (+17,6% en 2004 et +15,4% en 2005), se stabilisent en 2006.

**La CNAV stabilise son déficit à - 1 855 M€, malgré l'arrivée à l'âge de la retraite des premières générations du baby boom.**

Les produits de la branche retraite ont été soutenus par l'accélération de la masse salariale du secteur privé et la hausse de 0,2 point au 1<sup>er</sup> janvier 2006 du taux de cotisation retraite. Les cotisations (y compris les exonérations remboursées par l'Etat ou compensées par l'affectation de recettes fiscales) ont ainsi progressé de 6,0% en 2006 (+4,2% en 2005).

Les charges de la branche sont en hausse de 5,2% en 2006, portées par le dynamisme des prestations légales qui ont augmenté de 6,0%. Cette croissance des prestations légales est très légèrement supérieure à celle de 2005, qui s'élevait à 5,9% après neutralisation de l'effet exceptionnel dû à l'adossement du régime IEG.

L'année 2006 est marquée par l'arrivée à l'âge de 60 ans de la première génération du baby boom, mais la mesure de retraite anticipée a contribué à lisser cet effet en avançant un nombre important de départs à la retraite. Le choc démographique a donc produit son impact sur la croissance des prestations dès 2004. Même si le coût des retraites anticipées continue à augmenter en 2006 (1,8 Md€ contre 1,3 Md€ en 2005), la mesure ne contribue que pour 0,7 point à la croissance des prestations, contre 1 point en 2005.

Les pensions de réversion ont été également dynamiques en 2006, croissant de 5,4% par rapport à 2005 (+ 410 M€).

Enfin les charges financières de la branche retraite ont progressé de 170 M€ en 2006 sous l'effet du déficit de la CNAV et des dettes de l'Etat et du FSV (ces dettes n'apparaissent pas dans le compte de résultat mais pèsent sur la trésorerie du régime général).

**Le solde du FSV s'établit en 2006 à -1,3 Md€** contre -2,0 Md€ en 2005. Ce fonds a bénéficié de l'amélioration de la conjoncture, à la fois pour ses recettes (+6,5% de CSG, soit 650 M€ supplémentaires par rapport à 2005) et ses dépenses (diminution de 100 M€ du transfert au titre de la prise en charge des cotisations retraite des chômeurs).

**Evolution de la trésorerie de l'ACOSS**

Au 31 décembre 2006, la trésorerie de l'ACOSS affiche un solde négatif, s'établissant à -12,5 Md€, contre -6,9 Md€ un an auparavant, soit une dégradation de 5,6 Md€ en un an. Hors reprise de dette par la CADES (5,7 Md€ pour la branche maladie en 2006), cette variation aurait atteint -11,4 Md€.

**Comparaison avec la prévision de septembre 2006**

Le résultat 2006 du régime général, qui s'élève à - 8,7 Md€, est moins dégradé de 1 Md€ que la prévision présentée lors de la Commission des comptes de septembre 2006 (- 9,7 Md€).

L'écart s'explique par un dynamisme des recettes très supérieur à celui de la prévision, alors même que les prestations augmentent, elles aussi, plus vite qu'anticipé.

Le « surcroît » de produits porte en majorité sur les cotisations et la CSG.

- Les cotisations (y compris les exonérations compensées) ont été supérieures de 670 M€ à la prévision. Ce surplus de recettes porte essentiellement sur le secteur public (500 M€ de plus que la prévision). Les contributions des employeurs de personnel de maison ont également été plus dynamiques que prévu (+100 M€ par rapport à la prévision). Enfin, les cotisations sur le champ du secteur privé (hors particuliers employeurs) expliquent le reste de l'écart.
- La CSG apporte un surplus de recettes de 250 M€ par rapport aux prévisions. L'écart porte pour l'essentiel sur l'assiette des salaires : 100 M€ sur le secteur public et 100 M€ sur le secteur privé. Ce dernier point rend compte d'une plus forte progression de l'assiette de la CSG sur les revenus d'activité par rapport à celle des cotisations (principalement les dispositifs de participation et intéressement en entreprises qui sont assujettis à la CSG mais pas aux cotisations sociales).

Ce surplus de recettes d'environ 900 M€ bénéficie en premier lieu à la branche maladie (+610 M€ par rapport à la prévision).

S'agissant des charges, les prestations maladie et vieillesse ont augmenté plus vite que prévu : +370 M€ pour la CNAM et +200 M€ pour la CNAV. En ce qui concerne les prestations retraite, l'écart porte notamment sur les pensions de droits direct, les charges liées à la retraite anticipée étant plus dynamiques que dans les hypothèses de la CCSS (+100 M€). Quant aux prestations maladie, l'écart s'explique par un dépassement de l'ONDAM supérieur aux prévisions, atténué par des charges médico-sociales moindres que prévu. Par ailleurs, les frais de gestion de la CNAM ont été inférieurs à la prévision CCSS de 150 M€.

La CNAV a bénéficié d'une évolution plus favorable que prévu sur de nombreux postes de charges et de produits (pour un impact total de 410 M€ regroupés sous l'intitulé « autres »). Il s'agit notamment d'opérations sur créances (+70 M€) et de transferts entre organismes : reprise des déficits des régimes intégrés au régime général (salariés agricoles, cultes, chemins de fer secondaires) moins élevée que prévu pour 60 M€, versements de cotisations par les régimes spéciaux (+100 M€) et transferts du FSV au titre des cotisations retraite des chômeurs (+60 M€) un peu forts.

Enfin la CNAF et la CNAV ont inscrits des produits exceptionnels, non anticipés en CCSS (respectivement 170 M€ et 70 M€) au titre de régularisations comptables avec les régimes agricoles. A l'inverse des écritures de régularisations enregistrées dans les comptes de la CNAM (portant pour l'essentiel sur les affections de longue durée et les soins urgents) ont conduit à dégrader le solde de 260 M€ par rapport à la prévision.

En millions d'euros

|                            | Maladie       | AT         | Famille       | Vieillesse    | Ensemble      |
|----------------------------|---------------|------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>Solde CCSS</b>          | <b>-6 040</b> | <b>-40</b> | <b>-1 260</b> | <b>-2 360</b> | <b>-9 700</b> |
| Prestations                | -370          | 100        | -50           | -200          | -520          |
| Gestion courante           | 150           | -10        |               |               | 140           |
| Cotisations + exonérations | 410           | -110       | 140           | 230           | 670           |
| CSG                        | 200           |            | 50            |               | 250           |
| Régularisations comptables | -260          |            | 170           | 70            | -20           |
| Autres                     | -30           |            | 60            | 410           | 440           |
| <b>Solde définitif</b>     | <b>-5 940</b> | <b>-60</b> | <b>-890</b>   | <b>-1 850</b> | <b>-8 740</b> |

Note de lecture : les montants indiqués dans le tableau ci-dessus, permettant de passer des soldes prévisionnels de la CCSS aux soldes comptables définitifs, décomposent les écarts entre réalisations et prévisions. Ainsi, un accroissement des charges ou de moindres produits apparaissent avec un signe négatif (positif en cas de moindres charges ou de surcroît de produits).

**Historique des soldes du régime général entre 1990 et 2006, par branche (en euros courants)**

